L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 11 AOUT 1881.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

DIMANCHE, 1er MAI 1881.

Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparé.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur [illegible] de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui est membre de l'Athénée, est invitée à [illegible].

Le concours est ouvert à partir du 1er mai [illegible] 31 décembre.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 2 [illegible] 1882; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et seulement sur le recto; les lignes: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après [illegible]. Auteurs des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu un [illegible], ne pourra plus concourir jusqu'à [illegible].

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

La musique considérée au point de vue de son utilité pratique, intellectuelle et morale.

Pour les hommes:

Utilité de la langue française aux États-Unis.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire [illegible].

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 1334.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Almanza Ang, 2072 Young pour Londres, 41 de dist, Fernall Ross & Clayton
Bernard Hall Ang, 2673 Watson pour Liverpool Alger, T & D Forwood
Celtic Ang, 2168 Smith pour le Continent 3e rue, Hall & Vaughan
G W Ward Ang, 1426 Douglass pour le Continent Gretna, Forstall Ross & Clayton
Hutchinson Am, 1435 Baner Laid Up Alger, C A Whitney &co
Hercule Cos Risso 241, Prices pour——15 1er dist, W D Clark &co
Louisiana Am, 2840 Gager pour New York 3 2e dist, A Moulton
[illegible] Am, 306 Ottesen pour—— 13 2e dist, S Corral &co
Marnie Ang, 1641 Dixon pour le Continent Gretna, A K Miller &co
Morgan Am, 994 Henry pour——Alger C A Whitney &co
[illegible] Abbey Ang, 1725 Hern pour le Continent 42 de dist Hall & Vaughan
[illegible] Ang, 2134 Elmstead pour le Continent Gretna, Jos F Lovell &co
Whitney Am, 1388 Morgan Laid Up Alger, C A Whitney &co

NAVIRES.

Crescent City Am, 1205 Kelly pour—— 3e 1er dist, Wm Weeks &co
L B Gilchrist Am, 1136 Watts pour Liverpool 3e rue, A K Miller &co
Marcia Greenleaf Am, 1350 Bunker pour—— 14 1er dist, au capitaine
[illegible] Ang [illegible] Owens pour——Freetown, Hall & Vaughan
Union Am, 977 Barstow pour Brême, 36 1er dist, A K Miller &co

BARQUES.

Alphonse et Marie No 2 Fr —— Privat pour [illegible], Bonetti et Xiques
[illegible] Ang, 969 Jones pour le Continent Freetown, Hall & Vaughan
[illegible] Ang, 500 Ward pour le Continent Gretna, Forstall Ross & Clayton
John Watt Am, 1116 Sweetser pour—— 16 3e dist, au capitaine
John W Parker Am, 1127 Delap pour—— Gretna, Hall & Vaughan
Palo Alto Am, 490 Griffin——30 1er dist, Norton & Bell
[illegible] Am, 1099 Tripp pour Brême 34 1er dist, Jos F Lovell &co
[illegible] Ang, 686 McDonald pour Brême 36 1er dist, Hall & Vaughan
St-George Am, 939 Ryan pour le Havre 50 de dist, Hall & Vaughan

BRICKS.

Agat Ang, 284 Torjusen pour——31 1er dist, N O Hynson
[illegible] Ang, 309 Adorno pour Gênes Pte Tier, A K Miller &co
Merida Mex, 182 Magana pour——Alger, au capitaine

GOELETTES.

Early Bird Nor, 151 Olsen pour——Pointe, N O Hynson
[illegible] Wood Ang, 120 Arnot pour Bay Islands Pte Tier, S Oteri & Bro
May Evelina Am, 61 Hanson pour—— Pte Tier, D Cohin & son
Santo Oteri Am, 170 Baker pour——Pte Tier, S Oteri & Bro

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-[illegible]

NEW-YORK.

Steamship New Orleans, Halsey......parti 6 aout
Steamship Lone Star, Quick..........parti 6 aout

BALTIMORE.

Barque X V Marre, Cederola.....partie 23 juillet

WISCASSET, ME.

Navire Northampton, Murphy, en chargement 24 juin

BOSTON.

Barque D Chapin, Hall........expédiée 30 juillet
Navire City of Boston, Crosby.......parti 7 juin

LIVERPOOL

Steamship Tinsbury, Scorbie.......parti 10 juillet
Steamship Eastbourne, Fisher.......parti 19 juillet
Steamship Commander, Woodcock....parti 30 juin
Navire Southern Chief, Higgins.....parti 11 juillet
Navire Orient, Allen.................parti 19 juillet
Navire Annie Fish, Hoffses..........partie 8 juin

LONDRES.

Barque Saja, Swendsen...............partie 4 aout

CARDIFF.

Steamship Sirocco, Reid..............parti 6 aout

HAVRE

Navire Annie Bingay, Walker.....parti 25 juillet

BORDEAUX.

Barque Washington, Cesulich.......partie 3 juin

GENES.

Barque Ferreri, Russo..............partie 19 juille

ANVERS

Barque Havre, Davidson..........partie 25 juille
Barque Henry Bailey, Sinclair,....partie 20 juin

ROUEN

Barque Royal Harris, Gillett,......partie 24 juin

BREME

Navire Lizzie Moses, Cox,..........parti 13 juin

RIO DE JANEIRO.

Barque Glitner, Halversen,..........partie 14 juillet

Hôtels, Sources etc.

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

Des bateaux à vapeur portant la malle des États-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. [illegible] quotidienne entre les sources et [illegible] par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Dysenterie, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins; la scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femmes. Prix: $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux etc. S'adresser à J. CONNER & Cie., Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala. [illegible] pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.

[illegible]

HOTEL LABAT,

A Abita Springs.

M. LABAT prévient ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.

19 juin—au 31 aout

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il s'est disposé en mesure de [illegible] à donner la plus entière satisfaction à [illegible] qui l'honoreront de leur patronage. On [illegible] en tout temps chez lui une excellente [illegible] et tout le confort désirable. Ses prix sont [illegible], savoir: par mois, $45, par quinzaine [illegible], par semaine $12. 31 mai—3m

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 6 aout 1881.

[illegible] DIMANCHE de 9 A M à 1 HEURE P M.

LISTE DES MESSIEURS.

Abeasse Frank	Lagarre D,
[illegible] Rose (marchand de lait)	Lambert Armand,
Canne Jules	Lopez Do
[illegible] Guiseppe	[illegible] Cristide,
[illegible] Antonio	[illegible] Gus,
[illegible] Adrian	Miles Albert,
[illegible] Antonio	Paolo Valati Mocoliais,
[illegible] Bonito, 2	Pagliaghi Pietro,
[illegible]	[illegible] Eugene,
[illegible] Mateo	Perez Dominique,
[illegible] Hyppolite	Roberto Guiseppe,
	Verrone Paolo

LISTE DES DAMES.

Bordenave Marie Mme.
Dufrenois Nathalie Mme.

W. L. McMILLEN,
Maître de Poste

SPECTACLES BALS, &c

Théâtre de l'Opéra,

Rue Bourbon.

Grand Opéra Italien de Strakosch.

L'abonnement pour une saison de 32 soirées du Grand Opéra Italien sera ouvert au magasin de musique de Werlein, 135 rue du Canal, LUNDI, 1er aout 1881, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Loges d'avant-scène..........................[illegible]
Baignoires de côtés..........................[illegible]
Loges de premières...........................[illegible]
Parquet.......................................64

L'abonnement sera payable le jour après l'arrivée de la troupe.

24 juil—15f JOHN DAVIS, Agent.

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le fameux orchestre du

Professeur MOSES,

William Bichel............cornettiste-soliste

Illumination à la lumière électrique.

CONCERT EN MATINÉE TOUS LES SAMEDIS, A MIDI.

Les célèbres Gymnastes, les

FRÈRES VALDEZ,

exécuteront sur le Trapèze des tours de force remarquables, tous les soirs, à partir du LUNDI, 1er AOUT 1881.

Aussi, en voie de préparation, des attraits scéniques amusants et de bon goût.

Pour les programmes, voir les journaux quotidiens.

Des convois spéciaux seront fournis à des prix raisonnables sur avis préalable de trois heures.

Des convois partent de l'intersection des rues Canal et Carondelet à 6:15, 7 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures P. M., alors toutes les demi-heures jusqu'à 6, puis toutes les vingt minutes.

Le dernier convoi part de la ville à 10:15 heures P. M., et du West End à 11:30 heures P. M.

Le Dimanche les convois partent toutes les 15 minutes.

Trajet, aller et retour, seulement 15 cents.

C. R. EVANS, Surintendant.

Fort Espagnol.

Grand Concert Promenade,

TOUS LES SOIRS,

Par l'Orchestre du

FORT ESPAGNOL.

W. Borchert............Chef d'Orchestre
R. Gewart...............Solo de Cornet
G. D'Aquin..............Solo de Flûte
O. Jahn.................Solo de Clarinette

Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et autres nombreux amusements du Fort.

GRATIS.

Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.

Prenez les chars coin des rues Canal et Basin. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi.

50 billets d'excursion $2.50.
Billets aller et retour 15 cts.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.

Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes payant leurs billets sur le train seront [illegible] d'obtenir un billet, au moyen de billet du conducteur pour chaque billet payé.

Le dernier train part du Lac à 11 P. M.

10 juin—

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR JEUNES FILLES,

DIRIGÉ PAR MME M. A. FARNET,

275 rue Dauphine.

La prochaine session commence le 1er septembre 1881. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder et profite de cette occasion pour remercier les parents du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et qu'ils voudront bien lui continuer.

3 aout—1m. MarJD.

UNIVERSITE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—ET—

Collége Agricole et Industriel,

BATON ROUGE, LNE.

COL. Wm. PRESTON JOHNSTON, PRÉSIDENT.

Session de neuf mois commençant le 5 octobre 1881.

Localité saine. Enseignement gratuit. Logement, pension, soins médicaux, etc., $16 par mois. Uniforme peu coûteux. Fort personnel de professeurs compétents. Ateliers du département industriel en opération. Discipline militaire. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au

PROF. L. W. SEWELL,

26 juil—1mois Bâton Rouge, Lne.

Université Vanderbilt.

NASHVILLE, Tenn.

Session 1881-82.

Les Départements Académique, Biblique et de Droit ouvrent le 1er septembre; les départements Médical, Dentaire et Pharmaceutique, le 1er octobre 1881. Les prix des cours sont comme suit: Département Académique, $65; Biblique, $15; de Droit, $100; de Médecine, $65; Dentaire, $60; Pharmaceutique, $65. Dix privilèges de suivre les cours valant $100 chacun, ont été accordés aux étudiants méritants à la clôture de la dernière session. Quatre "Graduate Fellowship" valant $300 chacun, et deux "Post Graduate Fellowship, valant $500 chacun, ont également été accordés.

Les divers chaires de l'Université sont occupées par quarante professeurs et instructeurs. Six cent trente-deux étudiants de vingt-un États ont immatriculé l'an dernier.

Pour le REGISTRE ANNUEL ou plus amples informations, s'adresser à J. M. Leech, secrétaire de la Faculté ou à

L. C. GARLAND, chancelier.

15 juil—1m

Comté Madison, Virginie.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOCUST DALE.

David F. Boyd, Principal.

Avec le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un officier compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginie, dans l'enseignement des mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est nécessairement l'objet de grands soins.

Le collége est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques de Piedmont, Virginie, au-dessous de Blue Ridge, près la rivière Rapidan, et au milieu d'une communauté intelligente et policée; il y a des églises de différentes croyances.

Les bâtisses et le terrain sont vastes et attrayants, et surtout convenables pour un pensionnat.

La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième lundi de juin.

Les conditions sont $300 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les soins médicaux. Pour les fils de ministres de l'Évangile, le prix de l'enseignement est de $50 moindre.

Cette école est privée et se trouve sous le contrôle absolu du principal.

Pour plus d'informations, s'adresser au soussigné à Baton-Rouge, Lne, jusqu'au 1er août et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Va.

D. F. BOYD, Principal.

16 juillet—3 m. V&C.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880,

CAPITAL EN ARGENT....$400,000

Sollicite des

Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN..............................Président.
[illegible] NEWMAN.....................Vice-Président.
[illegible]..................................Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy,
Thomas A Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
[illegible]	[illegible]
Geo. W. Sentell,	Wm. B. Conner,
[illegible]	John M. Parker,
[illegible]	George Martin,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Wm A. Phelps,	[illegible]
Ferd. Marks,	[illegible]
B. H. Adams,	Wm. B. Lyman.

30 juil—1 an V&C.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 10 rue CARONDELET

DIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881:

Sur risques d'incendie	$71,839 45	
Sur risques de rivières	9,286 05	
Sur risques maritimes	8,525 59	
		$89,651 09
A ajouter, primes non échues 1880		18,455 86
Primes brutes reçues		$108,106 95
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes remises et cancellations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$87,731 18
Pertes, etc., payées pendant la même Période:		
Sur risques d'incendie	$34,673 14	
Sur risques de rivières	3,833 38	
Sur risques maritimes	2,118 47	
Réassurance	2,861 59	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	325 94	
Taxes	2,082 10	
Escompte	12,384 33	
Bureau des Réassurances	1,734 62	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	3,984 55	
		$65,349 62
Profits nets		$22,381 56
Réserve pour pertes non acquittées	$1,726 40	
5 pour cent, dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent, dividende dû maintenant	5,000 00	
Surplus	20,653 16	
		$22,381 56

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant	$20,281 22
Primes en voie de perception	11,772 86
Actions de banques et autres	51,554 91
Propriétés foncières	32,254 31
Billets garantis par nantissements	7,796 63
Billets garantis par hypothèques	11,356 91
Billets à recevoir à courtes échéances	5,866 55
Meubles de bureau	1,175 43
Actif total	$152,040 76

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président
M. POPOVICH, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de juillet 1881.

JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital de la Compagnie et un dividende additionnel de cinq pour cent, à tous les assureurs sur leurs primes de participation, en outre de l'escompte de quinze pour cent, déjà reçu par les assureurs sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs—

E. FRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
B. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HABER,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
F. SANCHO,	J. H. MENGE,
F. THOMASSEHLEN,	M. MARX,
F. H. SARRAZIN,	A. ZIQUES,
PETER BLAISE,	B. CAMPIGLIO,
	N. SEIBEL.

14 juillet—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$305,590 92	
Risques maritimes	26,456 71	
Risques de rivières	26,518 80	
Total des primes	$318,565 43	
Moins primes non acquises	84,002 00	
Primes nettes 31 mai 1881	$234,563 43	

PERTES PAYÉES.

Sur risques de feu	$54,262 30	
Sur risques maritimes	5,182 27	
Sur risques de rivières	4,931 58	
Taxes et dépenses, moins intérêt	25,233 97	
Réassurances et primes remboursées	16,943 41	106,574 66
Profits		$126,928 40

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$223,909 9
Bons de ville ($343,650)	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres	71,697 12
Billets garantis par hypothèques ou nantissements	145,898 66
1443 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans	46,215 00
Billets à recevoir	50,302 35
Primes en voie de collection	26,225 20
Scrip de ville ($6,279 30)	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	7,300 00
Argent en caisse	78,871 72
	$697,546 23

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

État de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Six pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
John B. Lafitte,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
E. W. Taylor.	

AST. CARRIERE, [illegible]
E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Santé c'est Fortune!

Traitement du Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau; un spécifique pour l'Hystérie, la Torpeur, les Convulsions, les Migraines nerveuses, Affaiblissement des facultés intellectuelles, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impotence, Emissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus de soi-même, Excès qui conduisent à la misère, à la débilité et à la mort. Une boîte guérira tous cas récents. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi transmis par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par l'usage de six boîtes. A chaque personne nous transmettant une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en une cure. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et au détail, 139 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres envoyés par la malle seront promptement exécutés.

3 avril 1an—Dim, Mer, Jeu

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17........RUE BARONNE........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, la plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1868. Pendant d'autres captures, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts en [illegible].

[illegible] 1an

L.S.L.

PRENEZ AVIS,

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 13 Septembre 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 13 Septembre 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE!

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$30,000, sont	$30,000
1 Lot de....	10,000,.....	10,000
1 Lot de....	5,000,.....	5,000
2 Lots de...	2,500,.....	5,000
5 Lots de...	1,000,.....	5,000
20 Lots de...	500,.....	10,000
100 Lots de...	100,.....	10,000
200 Lots de...	50,.....	10,000
500 Lots de...	20,.....	10,000
1,000 Lots de...	10,.....	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités voisines du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, sont	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités voisines du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, sont	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités voisines du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, sont	900

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage a lieu

MARDI, 13 Septembre 1881,

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 212 Broadway, New-York

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Chas. C. Murdock vs. Edward Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3822.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 20 aout 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Baronne, Clio et Carondelet, mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Erato, par une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles, et borné sur le côté vers la rue Carondelet par une allée de neuf pieds de largeur ouvrant sur la rue Erato, pour l'usage de tous les lots qui figurent sur le dit plan.

Laquelle dite propriété est composée de tout le lot désigné par le No neuf et une portion du lot adjacent, désigné par le No dix, sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar, voyer, en date du 1er janvier 1848, et déposé pour référence en l'étude de F. Lorenche, notaire en cette ville.

Étant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de John M. Weimann, par acte passé pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, en date du 17 juin 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 juillet—19,26, aout 2,9,16,20.

Mrs Sarah Hassell vs. la succession de H. H. Hassell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2503.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 16 aout 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, lequel est compris entre les rues St-Charles, Carondelet, Général Taylor et Peniston, et mesurant ce qui suit: deux cent onze pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, cent huit pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Carondelet, trois cent vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Peniston, trente huit pieds quatre pouces de face à la rue Général Taylor, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du [illegible] 1864, déposé en l'étude de Hugh Madden, anciennement notaire. Les améliorations comprennent un cottage-résidence en bois élevé d'un étage et demi, avec des bâtisses détachées, arbustes (shrubbery), jardin, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

14 juillet—14,21,28—4,11,16 aout

Mary O'Brien versus Jas. H. Steele et Sarah H. Steele.

Ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 10,997 maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 271.

J. W. Steele et Michael Murphy, subrogé tuteur, versus Mary O'Brien et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 957.

Succession de James H. Steele et Maria Steele, sa femme—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1592.

En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire premièrement mentionnée, et en vertu d'un writ de fieri facias contre J. H. Steele et als. en faveur du défendeur dans l'affaire ci-dessus secondement mentionnée, et aussi en vertu d'un ordre de vente, en date du 12 juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus et troisièmement mentionnée, tous à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 16 aout 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Les toutes intérêts indivis d'un certain lot de terre et les améliorations situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Gravier, Commune, Magnolia et Claiborne. Le dit lot est désigné par le numéro deux sur un plan de F. Pilié, voyer, en date du 7 avril 1866, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire en cette ville, et mesurant vingt-huit pieds six pouces et [illegible] lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent-neuf pieds un pouce entre lignes parallèles, acquis le 26me jour d'avril 1866.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara, Gravier, et désigné par le numéro deux sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 27 novembre 1860, et déposé en l'étude de C. E. Fortier, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro cinquante-sept, du livre de plan numéro [illegible], et mesurant trente-deux pieds neuf pouces de face à la rue Clara sur une profondeur de vingt-deux pieds quatre pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un, et cent quatre-vingt-cinq pouces et cinq lignes sur le côté du lot numéro trois, conformément au dit plan, acquis le 7 décembre 1860.

3° Un certain lot de terre situé dans ce district dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Commune, Gravier et Ste-Adeline, désigné comme lot numéro vingt-six, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du [illegible] 1843, déposé en l'étude de A. Mazureau, anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure, au pied anglais, vingt-six pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds et quatre lignes sur le côté vers la rue Gravier et [illegible] pieds sept pouces et deux lignes sur le côté vers la rue Commune et vingt-cinq pieds et une ligne dans le fond, conformément à un plan annexé à un inventaire en l'étude de T. Seghers, notaire, en date du 20 février 1858. Acquis le 12 octobre 1858.

Saisies dans les affaires Nos 271 et 957.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 juillet—15 22,29—5,12,16 aout

Norman Michelsie versus Henry Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3612—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 16 aout 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 1er District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro deux cent quarante-sept, borné par les rues Florida Landing, Locust, Cypress et Magnolia, sur un plan de W. T. Thompson, en date du 6 janvier 1843, en l'étude de J. B. Marks, notaire, comme plan No 44, mesurant, au pied anglais, vingt-cinq pieds de face à la rue Florida Landing, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Étant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Robert Barnes par acte passé pardevant R. J. Ker, notaire, en date du 24 février 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 juil—29 aout 5,12,19,26,30

Mme Winnifred Kenny (ve. Christopher Kenny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 3909 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 5 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Jersey, Valmont et Belleosastle, désigné par la lettre A, sur un plan annexé à un acte passé le 9me jour d'avril 1877, pardevant W. J. Castell, notaire, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent-dix pieds entre lignes parallèles, ledit lot étant le lot à côté de l'encoignure des rues Jersey et Belleosastle.

Ensemble avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Étant la même propriété que le défendeur a acquise par achat du demandeur, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 9 avril 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 aout—4,11,18,25, sept 1,4.

VENTE DE CONSTABLE.

A. J. Lewis vs Honoré Théze.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1144.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 aout 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges, servitudes et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Delaronde, Tricou et Bienvenu, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan par A. D'Hémécourt, en date du 15 avril 1875; les dits lots mesurant chacun 30 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Tricou sur 104 pieds de profondeur, entre parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 30 juil—30,9,16,21,27,30 aout.

S.N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

Préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., [illegible] successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de gros et Epiceries se vendent à la Nlle-Orléans.

[illegible] 1an

REUNION DE CREANCIERS.

Raphael Rosenthal vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3985. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero jr, notaire, le 20 aout 1881, à 10 A. M.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

10 aout—10,14,19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John McHugh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3991—Division [illegible]. Attendu que John McCaffrey, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John McHugh, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

11 aout—11, 16, 20.

Succession de Thomas B. Storms.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3448—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Lenora O. Storms, administratrice de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

7 aout—7,11,16.

Succession de Mme Susan B. Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3964—Division D—Attendu que Louis J. Bright a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Susan B. Thomas, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

6 aout—6,10,14

Dans l'affaire de Louis Harris, un absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3949—Division—. Attendu que Marie David a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle dans l'affaire de Louis Harris, absent, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

3 aout 3,7,12.

Succession de Joaquin Viosca fils.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par l'administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

3 aout—3, 7, 12.

Succession de Justin Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3963.—Division C—Attendu que P. S. Wiltz administrateur public, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Justin Brunet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

6 aout—6, 10, 14.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Antoine Martin	Laforte Léon
Berger Prosper Jules	Lebas François
Bertin Pierre	Lefebvre Laurent
Brunet Antoine	Leguillemin François
Binet Mlle Emilie et Charles	Lepeyre Armand
Boucho Jacques	Les Louis Clément
Boudinot Dominique	Lefebvre Paul Adolphe
Bernard Albert	Legrand Jules Name
Chatelain Catherine	Mallet François
Claveyrolas Etienne	Maurel Louis
Clément Pascal	Melarcoque Pierre Martin
Cousin (la famille)	Meillonas Léonard
Courtiade Eugène	Mercy
Court Paul	Millet Denis
Cuvelier ou Tarboureich J-Pierre	Mouchent Joseph
Cugnet Florentin, Fleche, Emile, Léon	Moy Dominique
Charles Armand	Ollivier Paul Emile
Daniel Albert	Osborn Catherine
Daniel Léon	Pelletier Paul Camille
Dauzat Jean François	Petit Jules Vve Béret
Dauzat Marc	Piron Pierre
Dubose Joseph	Poirier André
Durand Jean L	Prats Joseph et Antoine
Durand Pierre Marie	Pugnet Augustin
Eberhard Mlle Caroline	Reynaud Edouard
Fauchon François	Richard Jean-Marie
Fischer Adam	Rigaud Félix
Fuoch Chas	Roger Louis
Fontaine Guéneau Alexandre	Rollet Jean Baptiste
Guignon Stanislas	Rouffet Edmond
Girard Auguste	Roux François Baptiste
Grembach Max	Roy (la famille)
Guillen Clodomir Auguste	Sabatier Ferdinand
Hue Frédéric	Salomon Clément
Josserand Mme Vve	Sarrau Henri
Reiler Jean	Schmitt Marie Victoire
Jean Mme (bouchère)	Schmid M
Jay Mme Vve	Sohnaufeld Germain
Keller, née Fleschmann	Soulé Mathieu
Koechel Gustave Louis	Saint Martin Joseph
Lacombe Jeanne	Tisseran ou Jeanson Joseph
Laborde Jeanne	Troch Vincent
	Valentin, André, Auguste
	Vidal Adolphe
	Verdeuil Emile

La Nouvelle-Orléans, le 1 juillet 1881.

Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

11mai—

ANNUAL STATEMENT

OF THE

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$307,798 10	
Marine premiums	104,310 45	
Inland premiums	47,872 04	
		$460,480 59
Less—		
Premiums on risks not terminated	$102,001 26	
Return premiums	16,909 96	
Reinsurances	29,501 41	
		$148,012 63
Net earned premiums		$311,467
Add—		
Interest, salvage and rents	$41,406 50	
Contingent	15,679 65	
		$57,086 1[illegible]
		$368,554 11
Deduct—		
Fire losses	$54,525 07	
Marine losses	51,499 74	
Inland losses	17,917 81	
	$123,942 62	
Rebate and commission	58,057 26	
Charitable donations	1,191 78	
State and city taxes and licenses	7,233 95	
Board of Underwriters Rebook and Salvage corps	6,607 16	
Gross expenses, home office and agencies	35,280 03	
		$232,312 79
Gross profits		$136,041
Deduct—		
Dividend of July 1880	$25,000 00	
Dividend Dec., 1880	25,000 00	
Surplus	86,041 32	
		$136,041 32

The company has the following

Cash in banks	$67,101 27
United States Bonds	200,000 00
Real Estate (lowest valuation)	89,850 00
Notes secured by first mortgage on city properties	101,000 00
Notes secured by pledges of available securities	42,550 00
Notes, loan on call, secured by available securities	32,000 00
Bills receivable for premiums	16,527 38
New Orleans Water Works Bonds	24,500 00
New Orleans City Railroad bonds	24,575 00
Banks, Insurance Companies and other stocks, per value	14,000 00
Premiums in course of collection	76,020 29
Due by agents	2,318 38
	$715,496 00

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	102,001 26
Unclaimed Dividends	2,355 50
Dividends of December 31, 1880	25,000 00
Surplus	86,041 32
	$715,496 08

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1881.

JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to appraise the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

ANT. CARRIERE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
E. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.

J. W. HINCKS, Secretary.

New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYES

14 jan—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET TERRAINS.

Résidence sur la rue Chestnut.

Ilet de terre dans le Sixième District

—ET—

Un intérêt dans une propriété de campagne.

Succession de Charles Gallagher.

No —— Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 11 aout 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1881, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Charles Gallagher. Les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Six ilets de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à Harsteville, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 71, 72, 75, 76, 77 et 78, sur un plan original de Harsteville, dressé par B. Buisson, voyer, le 17 de mars 1837 et déposé à l'étude d'Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville; les dits ilets sont désignés comme suit, à savoir:

L'ilet No 71, borné par les rues St-David, Green, Arabella et Joseph.
L'ilet No 72 borné par les rues St-David, Green, Arabella et Nashville.
L'ilet No 75 borné par les rues Green, St-George, Arabella et Nashville.
L'ilet No 76 borné par les rues Green, St-George, Arabella et Joseph.
L'ilet No 77 borné par les rues St-George, Long, Arabella et Joseph.
L'ilet No 78 borné par les rues St-George, Long, Arabella et Nashville.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Chestnut, Quatrième et Coliseum, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte du 14 juin 1870, pardevant S. Magner, anciennement notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre doit être pris à une distance de 100 pieds de l'encoignure de la rue Washington et Chestnut, et mesure 54 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la dite rue Chestnut et la même largeur dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, étant la totalité des Nos 6 et 7, et 3 pieds 1 pouce du fond des lots 1, 2, 3, 4 et 5, sur un plan déposé comme plan No 54, en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire. Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages, en bois, élégante et moderne, avec dépendances.

3°. Un intérêt indivis de $503 40/$850 dans un morceau de terre situé dans la paroisse Concordia consistant de la moitié ouest de la section 9, township 5 nord, range 7 est excepté ce qui en a été échangé pour une partie égale dans le coin nord-ouest de la section 17 dans les mêmes township et range, étant à peu près 25 acres, les dits 25 acres ainsi acquis par échange ayant été requis d'être vendus, faisant à peu près 325 acres plus ou moins avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente comptant sur les lieux. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edgar Grima, notaire, No 14 rue Carondelet. 10 juil—10 17 26 aout 3 11.

VENTE DE MAITRE.

MM. Hoey & O'Connor, encanteurs.

Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane—No 8566.

Lemuel J. Webster vs William H. Renaud et al.

CONFORMÉMENT à un décret de la Cour, rendu et enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le vingtième jour de juin 1881, le soussigné, maître, procèdera à la vente aux enchères publiques au dernier et plus offrant, pour du comptant, le vingt-septième jour d'aout 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Cette certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sise dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St. Charles, Prytania, Jackson et Philippe, et composée de 1° deux certains terrains désignés par les numéros vingt-un et vingt-deux, sur un plan fait par C. G. Hedin, daté du dix-huit Novembre, 1847, et déposé en le bureau de H. B. Cenas, ci-devant notaire en cette ville. Le terrain No vingt-un mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et trois (3) lignes de face rue St. Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds; et le terrain No vingt-deux mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de face rue St. Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds; aussi, les portions de derrière des terrains Nos vingt-sept et vingt-huit du dit plan, lesquelles sont adjacentes aux terrains plus haut décrits et sont formées par la ligne de division des terrains Nos vingt-deux et vingt-trois passant par les dits terrains Nos vingt-sept et vingt-huit.

Deuxièmement—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant vingt (20) pieds de face rue St-Charles, sur cent-vingt (120) pieds de profondeur, étant borné d'un côté par la propriété précédemment décrite, et de l'autre côté par l'autre partie des terrains Nos dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt du dit plan, la partie décrite dans l'acte hypothécaire du 2 juillet 1866, passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, et agissant par W H Peters, excepté par L. J. Webster à H. G. Stetson et consigné, et aussi dans l'acte hypothécaire de W. H. Renaud à L. J. Webster, en date du 18 septembre 1874, passé pardevant le même notaire.

Troisièmement—Un certain morceau ou une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Jackson, Prytania, Philippe et St-Charles, et commençant à un point distant de cent-cinq pieds de la rue Jackson, et mesurant vingt et un pieds de face rue St-Charles; de là en arrière mesure, sur une ligne s'étendant de la rue St-Charles à la rue Prytania et parallèle à la rue Jackson, quarante-cinq pieds deux pouces et six lignes; de là, elle s'étend vers la rue Philippe, sur une ligne parallèle à la rue St-Charles, cinquante-cinq pieds deux pouces et trois lignes; de là, s'étend vers la rue St-Charles sur une ligne parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et six lignes; de là elle s'étend à la rue Jackson, sur une ligne parallèle à la rue St Charles, cinquante-quatre pieds dix pouces et trois lignes, jusqu'au point de départ, le tout en mesure américaine, conformément à un plan figuratif dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 18 novembre 1847, et déposé pour qu'on s'y réfère, en le bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville; et aussi, tracé sur un croquis fait par S. T. Thompson, voyer de la ville, annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé par devant Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, le 21me jour de juillet 1865, relativement à l'acte hypothécaire en faveur, accordé par le dit W. H. Renaud, à la date du 8 mars, 1876, passé pardevant N. B. Trist, notaire, et enregistré comme preuve en cette affaire.

Conditions de la vente.—La propriété premièrement et deuxièmement décrite est vendue d'abord pour obtenir le paiement de la somme de $6,000 avec intérêt du 1er janvier 1879, jusqu'à paiement [illegible] à la compagnie d'assurance Hope, et garanti par première hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, et aussi pour payer et satisfaire la dette de $6,000 due à L. J. Webster, plaintif en cette affaire, avec intérêt de 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1879, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1880, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1881, jusqu'à paiement parfait, et garanti par une seconde hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, et pour tout excédant du prix d'adjudication de la dite propriété, le montant en dehors de la dite compagnie d'assurance Hope, et dit L. J. Webster, l'acquéreur devra et retenir entre ses mains le dit surplus jusqu'à concurrence de $3000 avec intérêt, comme faisant le billet du dit Webster, de $2000 dû le 1er juillet 1882, consenti par le dit W. H. Renaud, et garanti par hypothèque sur la dite propriété, et la différence, s'il en est, au comptant.

La propriété troisièmement décrite est vendue pour payer la dette en question précédemment de $9000 avec l'intérêt précité dû à L. J. Webster, et garanti par la première et seule hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, au moment de la dite vente, et pour tout excédant du prix d'adjudication de la dite propriété troisièmement décrite, et excédant il y a de la dette de $9000 avec intérêt, l'acquéreur jusqu'à concurrence de $2000 du dit excédant, à retenir le montant entre ses mains pour faire face au et payer le dit billet non échu, dû le 1er janvier 1882, et la différence, s'il en est, comptant.

HENRY C. MILLER, Solliciteur. A. G. BRICE, Maître.

23 juil—23,30, 5 12 20 27 aout

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la ville de Carrollton.

Succession de George Herrle.

No. 3300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 27 aout 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1881, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Sept lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Seconde, Jefferson, Cambronne et Barthe, les dits lots sont désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Les lots 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 formant le coin des rues Barthe et Jefferson.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même ilet, désignés par les Nos 18 et 19, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même ilet et désignés par les Nos 20, 21 et 22, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 forme le coin des rues Deuxième et Jefferson. Les améliorations comprennent un magasin à un étage et deux cottages.

4° Un lot de terre situé dans le même ilet désigné par le lot No 23 et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Conditions de la vente. Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente sera requis au comptant à l'heure et au lieu de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Ernest Commagère, notaire.

27 juillet—27 aout 6, 14, 21, 27.

HENRY N. SIEBRECHT.

49....RUE ROYALE......49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

21 avril—6m.

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction. Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres à la campagne seront exécutés avec la plus grande célérité.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

VENTE DE SYNDICS.

Billets—Actions—Propriétés Foncières, Comptes courants et réclamations, dans la banqueroute de Nelson Lamphier & Cie.—No 1737, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—JEUDI, 11 aout 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane siégeant en Cour de Banqueroute, en date du 16 juillet 1881, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Divers comptes et billets à recevoir, comptes ouverts, réclamations, actions, propriétés foncières dans le Kentucky, une liste détaillée desquels peut être consultée au bureau de l'encanteur et sera lue par lui au moment de l'adjudication.

Conditions—comptant sur les lieux.

23 juil—23 25 27 29—1,3,5,7,9,11 aout

PAR JAS. P. GUINAULT.

Etables à vaches à l'encan, situées sur le coteau de la Métairie.

Succession de Jean Sabasé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 9 aout 1881, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

1° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Jackson, désignés par les Nos 5, 6 et 7, dans l'ilet No 8, borné par les rues Bienville, Helena, Douane et le Chemin de la Métairie. Les dits lots mesurent, au pied américain, comme suit: Le lot No 5 forme l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville, 38 pieds 1 pouce et 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 128 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et de face à la rue Bienville, 147 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division du lot No 6 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 6 a 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur le Chemin de la Métairie, 147 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5 et 166 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne de division du lot No 7 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 7 mesure 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 166 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 6, 186 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 30 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une grande étable de la capacité de 50 têtes d'animaux, maison de résidence de deux chambres, galerie et deux cabinets, hangar, deux puits, citerne, lieux d'aisance, jardin, &c., &c.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la continuation du faubourg Jackson, en cette paroisse, dans l'ilet No 9, et désignés par les Nos 2, 3 et 4, sur un plan fait par L. Surgi, le 12 février 1837, et mesurant ensemble 158 pieds 2 pouces de face au chemin de la Métairie. 100 pieds de face à la rue Virginie sur une profondeur d'à peu près 99 pieds sur la ligne vers la rue Bienville et une profondeur irrégulière sur l'autre côté.

3° Deux certains lots de terre situés dans le même faubourg Jackson, dans l'ilet No 7 bornés par les rues Antoine, Bienville, Helena et Douane, désignés par les Nos 11 et 12, sur un plan fait par Surgi, le 12 février 1837 et déposé en l'étude de J Cuvillier, notaire, le vingt-deux février 1837. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Helena sur les profondeurs suivantes: Lot No 11, 268 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue Douane et 247 pieds 8 pouces sur la ligne de division du lot No 12, et le lot No 12 mesurant 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 11, et 226 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble une étable pouvant contenir 25 têtes d'animaux, maison de deux chambres, hangars, citerne, puits, poulailler, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse le jour de vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles, transfert de police d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat. Les acquéreurs seront tenus de payer comptant, au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 aout—10,20,27, 3,10 sept

Maison rue des Français, avec porte cochère, No 197.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 aout 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue des Français, sur 128 pieds de profondeur, entre les rues Urquhart et Girod, ensemble une maison de quatre chambres galeries devant et derrière avec deux cabinets, citerne, four, lieux d'aisance, hangar, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles. 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 aout—4f

Une action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, à l'encan.

Succession de J. J. Irby.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3922.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 aout 1881, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 juillet 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, et absent en congé.

Une action du New Orleans Cotton Exchange, dont la valeur au pair est de cent piastres. Certificat No 116, daté du 6 mai 1873.

Conditions—Comptant sur les lieux.

2 aout—2,7,13

Propriétés de choix, récemment construites, situées dans le Second District de cette ville,

A l'encoignure des rues St-Philippe et Robertson;

La propriété à côté rue St-Philippe No 220, et celle Nos 224 et 224 1/2 rue Villeré, entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jean Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3748.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 aout 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, en date du 11 juillet 1881, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, à savoir:—

1° Un terrain d'encoignure situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St-Philippe, Robertson, Dumaine et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur et façade à la rue Robertson de 90 pieds 10 pouces 2 lignes. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant huit chambres, dont deux dans la mansarde, cuisine double couverte en ardoises, lieux d'aisance double, citerne, hydrant, cour en partie carrelée, &c, &c., gaz dans la maison.

2° Un autre lot de terre, situé dans le même district et ilet, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, une jolie maison couverte en ardoises, ayant trois chambres de file, avec porte à coulisses, galerie sur le côté servant de corridor d'entrée; cuisine double couverte en ardoises, lieux d'aisance, hangar, deux citernes, waterworks, porte-cochère, cour carrelée et un joli jardin d'agrément; gaz dans la maison avec les installations.

3° Un autre lot de terre, situé dans le même district, dans l'ilet renfermé par les rues Villeré, St-Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 40 pieds de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, une jolie résidence à deux corps de logis. Nos 224 et 224 1/2 rue Villeré, ayant de chaque côté galerie sur la façade, trois chambres de file avec portes à coulisses; cuisine attenant à la maison ayant de chaque côté trois chambres avec galerie, lieux d'aisance double, le tout couvert en ardoises; deux citernes, hangar, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Deux tiers comptant et la balance à un an de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèques et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les propriétés seront assurées contre les risques de feu et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets; la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets seront à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oct. deArmas, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs seront tenus de payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.

12 juil—12 23 30, aout 6 13

Succession de Raymond Deloré.

No 3741.—Division E.

Grande bâtisse en briques No. 40 rue Toulouse, près Chartres.

Résidence à un étage en briques, No 144 rue Dauphine.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 20 aout 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 15 juillet 1881, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Royale, mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, sur une première profondeur vers la rue de Chartres de 63 pieds 11 pouces 2 lignes, de là 20 pieds 6 lignes sur une ligne parallèle vers la rue Toulouse et courant vers la rue Royale, de là sur une seconde profondeur de 27 pieds 5 pouces 5 lignes, 91 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne opposée et 21 pieds 4 pouces 1 ligne de large sur la ligne du fond. Ensemble, une bâtisse en briques à deux étages avec entre-sol, contenant vingt chambres, une bâtisse en briques à quatre étages, ayant cinq chambres et un cabinet, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour pavée en pierres plates, etc., etc.

Un lot de terre situé dans le même district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Pierre et Toulouse, mesurant 33 pieds 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble une maison basse en briques de quatre chambres, deux cabinets, galerie derrière et deux chambres dans la mansarde, cuisine double en briques, et une autre bâtisse en briques construite sur la ligne du fond, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un an et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, les actes de vente contiendront en outre toutes les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat et transfert des polices d'assurances.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente

17 juil—17,23,30—aout 6,13,20.

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Lait Condensé.

PAR O. VALETON encanteur, JEUDI 11 aout à 11 heures du matin il sera vendu au magasin No 99 rue des Magasins.

196 caisses Lait condensé } Marque
48 " " poids plein } Crescent.

Le lait frais et limpide est en bon ordre.

Condition comptant. 10 aout—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de chambre à coucher, de salle à manger, Trumeaux et glaces de cheminée, pendules, plaqué et autres articles trop nombreux à énumérer, transportés pour faciliter la vente.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—JEUDI, 11 aout, à 10 heures du matin, au No 46 de la rue Royale, il sera vendu, à l'encan, les objets ci-dessus énumérés.

Conditions comptant. 11 aout—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la plus grande valeur dans le Sixième District.

Succession de Mme Marie Defosse, épouse décédée de Louis Aubian.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1881, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains dans le sixième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Austerlitz, Constantinople, Levée et Jersey, lesquels terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire. Le terrain No 11 forme le coin des rues Constantinople et Jersey, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 7 lignes. Le terrain No 12 est contigu au terrain No 11, et mesure 30 pieds de face rue Jersey, sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 13, et 111 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du terrain No 11.

2° Quatre terrains situés dans le même district, dans le carré borné par les rues Water, Marengo, Constantinople et Levée. Les dits terrains sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesurant, chacun, 25 pieds 1 ligne de face rue Water, sur les profondeurs suivantes: le terrain No 9 a 100 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la limite le séparant du terrain No 8, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne du terrain No 10; le terrain No 10 a 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la limite du terrain No 11, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 10; le terrain No 11 a 97 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 12 et 98 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No 11 et le terrain No 12 a une profondeur de 96 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Constantinople.

3° Un certain morceau de terre dans le même district, dans le carré compris entre les rues Milan, Marengo, Laurel et Jersey, mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces étant formé du lot No 13, et de 10 pieds du lot No 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer.

4° Deux terrains dans le même district, dans le carré compris entre les rues Constance, Marengo, Magazine et Constantinople, désignés par les Nos 1 et 2 sur le sus dit plan, dans le bureau de Selim Magner, notaire. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Constance, et mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Marengo sur une profondeur et façade à la rue Constance de 120 pieds, et le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 29 pieds de face rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 120 pieds.

5° Un terrain dans le même district, dans le carré borné par les rues Constance, Magazine, Général Taylor et Austerlitz, désigné par le No 8, sur le susdit plan, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesure 25 pieds de face rue des Magasins, sur une profondeur et façade rue Austerlitz de 115 pieds 8 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les susdites propriétés.

Conditions comptant—Les acquéreurs assumeront en sus du montant de l'adjudication, les taxes de 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant E. Commagère notaire, aux frais des acquéreurs.

31 juil—31—aout 2,6,13,20,27—sept 3.

Meubles de maison, etc.

Octavie Trosclair et autres vs Lewis Ory, tuteur.

No 3591—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau 46, rue Royale—JEUDI 11 aout 1881, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 46 rue Royale, entre Bienville et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus.

Un assortiment de meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger et de cuisine.

Conditions: comptant à l'adjudication.

30 juil—aout 3,7,11

Un bon emplacement pour le commerce et une propriété pour une résidence à l'encoignure des rues Orléans et Royale, Deuxième District.

Occupé en partie par MM. Lafargue et Brière comme une librairie religieuse.

Succession de Chas. L. Crozat, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 3704.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 20 aout 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1881, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilège, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St. Pierre, désigné par le numéro un et mesure 31 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces et 1 ligne sur le fond qui le divise du lot No 3, 19 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Royale, puis 21 pieds 6 pouces et 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, puis 16 pieds 8 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, puis 4 pieds 8 pouces et 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans, le tout conformément à un plan de [illegible] Vigné, administrateur de la succession de feu [illegible] Vigné et al., par acte dûment exécuté pardevant Antoine Doriocourt, notaire, en cette ville, en date du 17 mai 1873.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages. La partie de bas qui est occupée maintenant par MM. Lafargue & Brière comme une librairie religieuse et la partie supérieure pour des résidences, ayant sur le premier étage sur les deux rues Orléans et Royale; sur le second étage dans le corps de logis trois chambres à coucher et cinq chambres dans la mansarde; attenant au corps de logis se trouve une bâtisse en briques à trois étages, ayant six chambres.

La propriété est vendue sujette à bail en faveur de MM. Lafargue & Brière du rez-de-chaussée et du premier étage à l'exception de la dernière chambre qui est au-dessus de la boutique du charpentier et les dépendances du premier étage au taux de cinquante piastres par mois payable mensuellement et expirant le 31 décembre 1883.

Termes et conditions—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège et hypothèque sur la propriété vendue toutes les clauses usuelles relatives à l'assurance et au transfert des polices et de cinq pour cent pour honoraires d'avocat; l'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de l'année 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur

16 juil—16, 23,30—aout 6, 13,20.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Deuxième district,

Rue Romain, entre celle Dumaine et Ste Anne.

Rue Marais, entre le chemin du Bayou et la rue des Ursulines.

Jules Hamet, exécuteur testamentaire et autres.

vs

Les enfants mineurs de William Delahaye

No 3326—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 20 aout 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 juillet 1881 par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite cour, Division C, en absence sur congé.

Les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Romain, désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan particulier, dressé par Castaing, architecte, et mesurant, au pied américain, 36 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 3 pouces et 5 lignes et demie et 36 pieds 4 pouces et une demi ligne de largeur dans le fond, les dits lots sont composés de la portion de deux lots de terre désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par Pilié, voyer, le 15 mars 1832, déposé à l'étude de L. T. Caire, anciennement notaire en cette ville.

Étant la même propriété que le dit feu E. A. Delahaye a acquise ensemble avec W. F. Delahaye par achat des héritiers de Colvis par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 22 mars 1872. Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue ayant trois chambres et galerie sur le côté, une grande écurie capable de contenir treize têtes d'animaux, deux autres bâtisses, cave, puits, etc.

2° Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Ursulines, Villeré et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. de Armas, en date du 22 décembre 1872 et déposé en l'étude de C. T. Soniat, notaire, lequel lot de terre mesure, au pied américain, 25 pieds 7 pouces de face à la rue Marais sur une profondeur de 94 pieds 11 pouces sur une ligne la plus rapprochée de la rue Ursulines, 79 pieds de largeur sur l'autre côté et 55 pieds sur la ligne du fond, le tout plus ou moins, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Laquelle propriété a été acquise de feu E. A. Delahaye ensemble avec W. F. Delahaye, par achat de M. A. E. Germain et Henry Germain, conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 13 février 1873.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois avec une bâtisse dans le fond, le tout sous le même toit, ayant 7 chambres et cabinets, corridor de côté, une bâtisse dans le fond, cave, lieux d'aisance, &c., &c.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur divisés en coupons, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les acquéreurs devront payer les taxes payables en 1881 en sus du prix d'adjudication, assurer la propriété et transférer la police aux détenteurs des billets et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juil—19,30—aout 3,9,16,20 aout